

Championnat de La Grande Catalogne

27 et 28 avril 2024 – COLLIOURE (OPTI, IND, NEO 4.95)

Autorité Organisatrice : **Comité Départementale de voile des Pyrénées orientales**

Et par délégation le club d'accueil ci-dessus mentionné
Grade – 5B

Instructions de Course

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1 (a).

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée **au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet**, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 La dernière phrase de la règle 90.2 (c) est modifiée, **des instructions verbales peuvent être données à terre lors du briefing et sur l'eau par l'envoi du « pavillon L »**.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à la tour d'Avall et seront mis en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ecole-de-voile-collioure.fr/>
- 3.2 Le PC course est situé à la tour d'Avall, sur la plage du Faubourg.

4 CODE DE CONDUITE

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé sur la plage du Faubourg au niveau de la tour d'Avall.
- 5.2 Le pavillon « Aperçu » sur le ou les pavillons de classe avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : la course est retardée, **il est interdit aux concurrents de la classe concernée ou des classes concernées de se mettre à l'eau**, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 15 minutes après que l'« AP » aura été amené. Ceci modifie « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme fixé par l'Avis de Course et de 4 courses au Maximum/jour.
- 6.2 Le premier signal d'avertissement est fixé le samedi 27 avril à 13 h.
- 6.3 Pour prévenir qu'une course, ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **5 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7 PAVILLONS DE CLASSE :

OPTIMIST Minimes :	Pavillon blanc avec sigle Optimist.
IND :	Pavillon blanc avec inscription 420 en noir.
INC :	Pavillon blanc avec inscription NEO en noir.

8 ZONES DE COURSE : Voir annexe zone de course

9 LES PARCOURS :

- 9.1 Les parcours sont de type trapèze (voir annexe 2 « Parcours »), incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et du côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord.

10 MARQUE

Les marques de parcours sont les suivantes :

Marque de parcours et de départ (extrémité bâbord) n°1 : Bouée Occitanie jaune.

Marque de départ extrémité tribord : Bateau du comité portant pavillon ORANGE

Marque de parcours 2 : Bouée Occitanie jaune.

Marque de parcours et d'arrivée (extrémité bâbord) 1bis et 2bis : Bouées Occitanie rouges.

Marque d'arrivée IND extrémité tribord : Bateau du comité portant pavillon BLEU

11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée du côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

- 11.2 [DP] [NP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent impérativement se tenir à l'écart de la zone de départ, y compris durant la période qui suit le départ de la série précédente.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS :

Il n'y aura pas de changement de parcours.

13 L'ARRIVÉE :

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 31 ou 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction, au secrétariat de course, dans le temps limite de protestation.
- 14.2 L'ANNEXE P s'applique, modifiée comme suit : la règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute réclamation après la première.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites sont les suivants :
Temps limite pour le premier bateau pour finir : 45 minutes.
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier ayant effectué le parcours seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16 DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé au secrétariat de course
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.3 Pour tout incident connu en course, les réclamants devront obligatoirement signaler leurs intentions au Comité de Course « au moment du/dès que possible après le » passage de la ligne d'arrivée.
En cas d'empêchement, ce signalement sera fait le plus tôt possible et par tout moyen adapté à la situation du moment.
- 16.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle de jury de la base nautique.
Elles commenceront si possible à l'heure indiquée sur le tableau officiel de course.
Un retard dans l'heure du début de l'instruction ne pourra être motif à demande de réparation.
Ceci modifie la RCV 62.1. (a).
- 16.5 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées sur le tableau officiel de course pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

17 CLASSEMENT

- 17.1 1 course devra être validée pour valider l'épreuve.
- 17.2 **Scores retirés :**
(a) Quand 3 courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 [DP] [NP] Contrôle des bateaux à la sortie et au retour : **un système de pointage (émargement) sera mis en place.**

Émargement de départ :

L'émargement de départ sera ouvert environ une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La signature devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Émargement de retour :

La signature de retour, après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des protestations. Ce délai pourra, si nécessaire, être prolongé par le Comité de course ou le Jury.

Un bateau qui n'a pas émargé au départ recevra une pénalité en point de 10 % du nombre d'inscrit dans sa série.

Un bateau qui n'a pas émargé au retour recevra une pénalité en point de 10 % du nombre d'inscrit dans sa série.

Un bateau qui n'a pas émargé au départ et au retour écoperà d'une pénalité à la discrétion du Jury.

- 18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible.

- 18.3 Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.

- 18.4 Brassière de sécurité : Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre. (Modification de la règle 40 des RCV).

- 18.5 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir le spinnaker.

19 ACCOMPAGNATEURS

- 19.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de départ depuis le signal préparatoire de la première classe jusqu'à la dernière à prendre le départ, jusqu'à ce que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

- 19.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

20 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir).

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

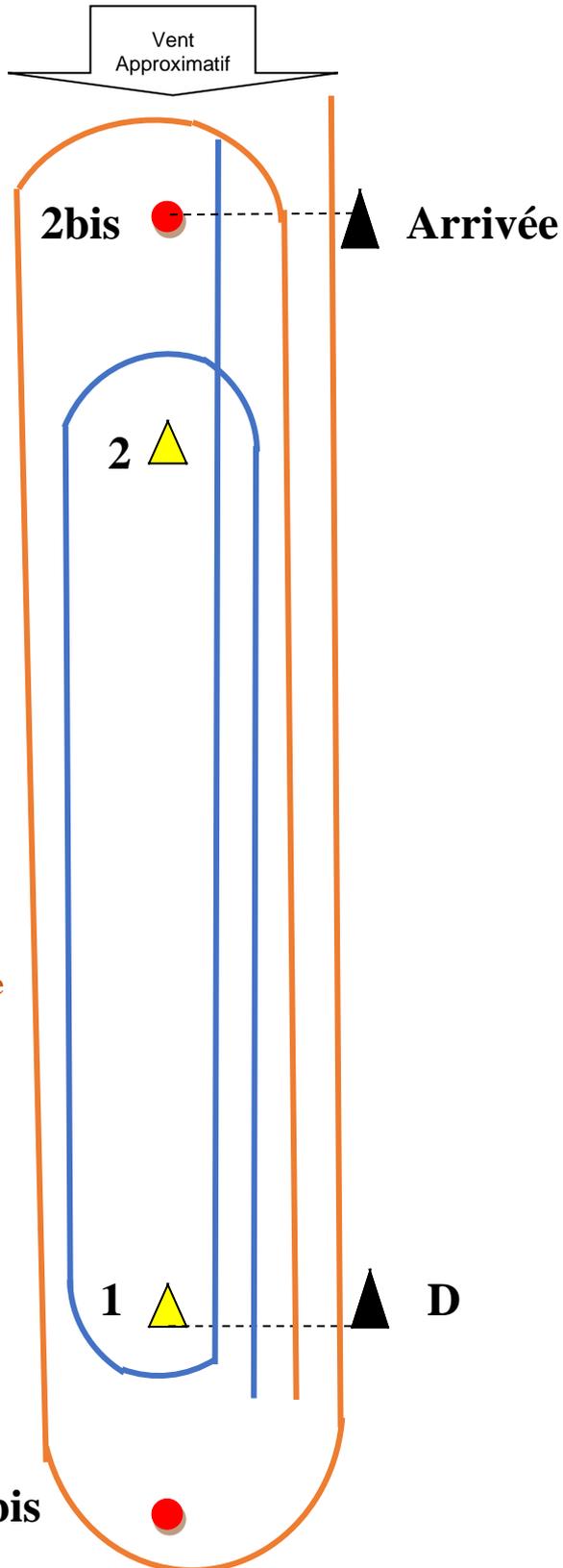
Composition du corps arbitral :

Président de l'organisation : Marc Leblond
Président du comité de course : Mathieu Maudet
Président du jury : Nicolas Compta

Annexe 1 : Zone de Course



Annexe 2 : Parcours



Parcours 1 : D - 2 - 1 - Arrivée

Parcours 2 : D - 2bis - 1bis - Arrivée